

**BON DE SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DES HALLES
DE VILLEBOIS LAVALETTE.**

Oui, je fais un don pour aider à la restauration des Halles de VILLEBOIS LAVALETTE

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « **Fondation du Patrimoine – Halles de VILLEBOIS LAVALETTE** »

Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de.....Euros et je bénéficie d'une économie d'impôt.

Pour les particuliers - votre don est déductible :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable
- ou de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 45 000 €

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre : de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur la fortune.

Pour les entreprises - réduction de l'impôt de 60% du don dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration d'impôt.

NOM - SOCIETE.....

Adresse.....

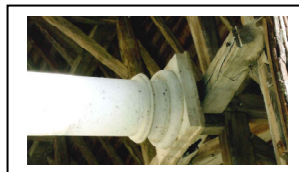
Code postal..... Ville.....

Coupon réponse à envoyer à : Fondation du patrimoine

**Délégation régionale de Poitou-Charentes OU à la mairie de OU faire un don en ligne sur le site :
1 bis, rue Lebasclès 86000 POITIERS Villebois-Lavalette www.fondation-patrimoine.org**

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune.

**RESTAURATION DES HALLES DE
VILLEBOIS-LAVALLETTE**



Construites en 1665 par le Maréchal Montault de Navailles, les très belles halles de Villebois-Lavalette sont l'un des plus beaux monuments de la région.

En 1855, lors de l'élargissement du chemin de grande communication N° 17, le maire de l'époque fit remplacer les onze poteaux en bois par sept colonnes toscanes en pierre, lesquelles nécessitent aujourd'hui une importante rénovation ; la toiture et la magnifique charpente doivent également être sérieusement remaniées.

Ce lieu privilégié pour les activités en tout genre, classé Monument Historique en 1948, doit impérativement être sauvé et transmis aux générations futures. C'est pourquoi la municipalité de Villebois-Lavalette a décidé d'entreprendre deux tranches de travaux mais, pour une commune de 750 habitants, la tâche ne sera pas facile.

Ayant actuellement le soutien de la Région, du Département et de la DRAC, elle souhaite aussi associer un maximum de personnes à cette restauration. Avec le concours de la Fondation du Patrimoine, elle organise donc une souscription publique qui permettra d'alléger la charge financière communale.

**APPORTEZ VOTRE SOUTIEN A LA FONDATION DU PATRIMOINE
HALLES DE VILLEBOIS-LAVALLETTE**